



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



Webinaire régional Île-de-France sur le déploiement des usages des services socles du Ségur Numérique en Etablissement de Santé

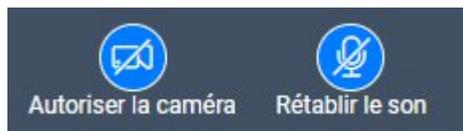


**Ségur
numérique**

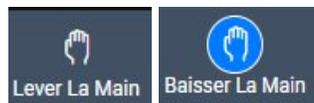
Webinaire de 15h30 à 17h00

Bonnes pratiques de participation au webinaire

Je (re)nomme mon nom d'utilisateur :
« Établissement – Nom Prénom »



Je coupe mon micro et ma caméra
quand je ne parle pas



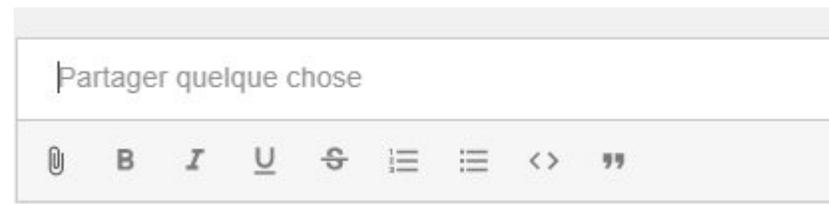
Je peux demander la parole



Bienvenue !



J'utilise le chat en bas de l'écran
pour rebondir, **poser des questions** ou
commenter



Mise en ligne de l'enregistrement vidéo du webinaire :
➤ **En suivant le lien fourni ultérieurement**

Ordre du jour du webinar

1h30

5 min

1. Introduction

15 min

2. Les objectifs et projets du Ségur numérique

- Cadre général
- Mon Espace Santé

35 min

3. Focus sur les programmes à destination des établissements de santé

- Le dispositif SONS
- Le programme SUN-ES

10 min

4. Offre de services du GIP Sesan

5 min

5. En synthèse

15 min

6. Questions / Réponses

5 min

7. Conclusion

1. INTRODUCTION

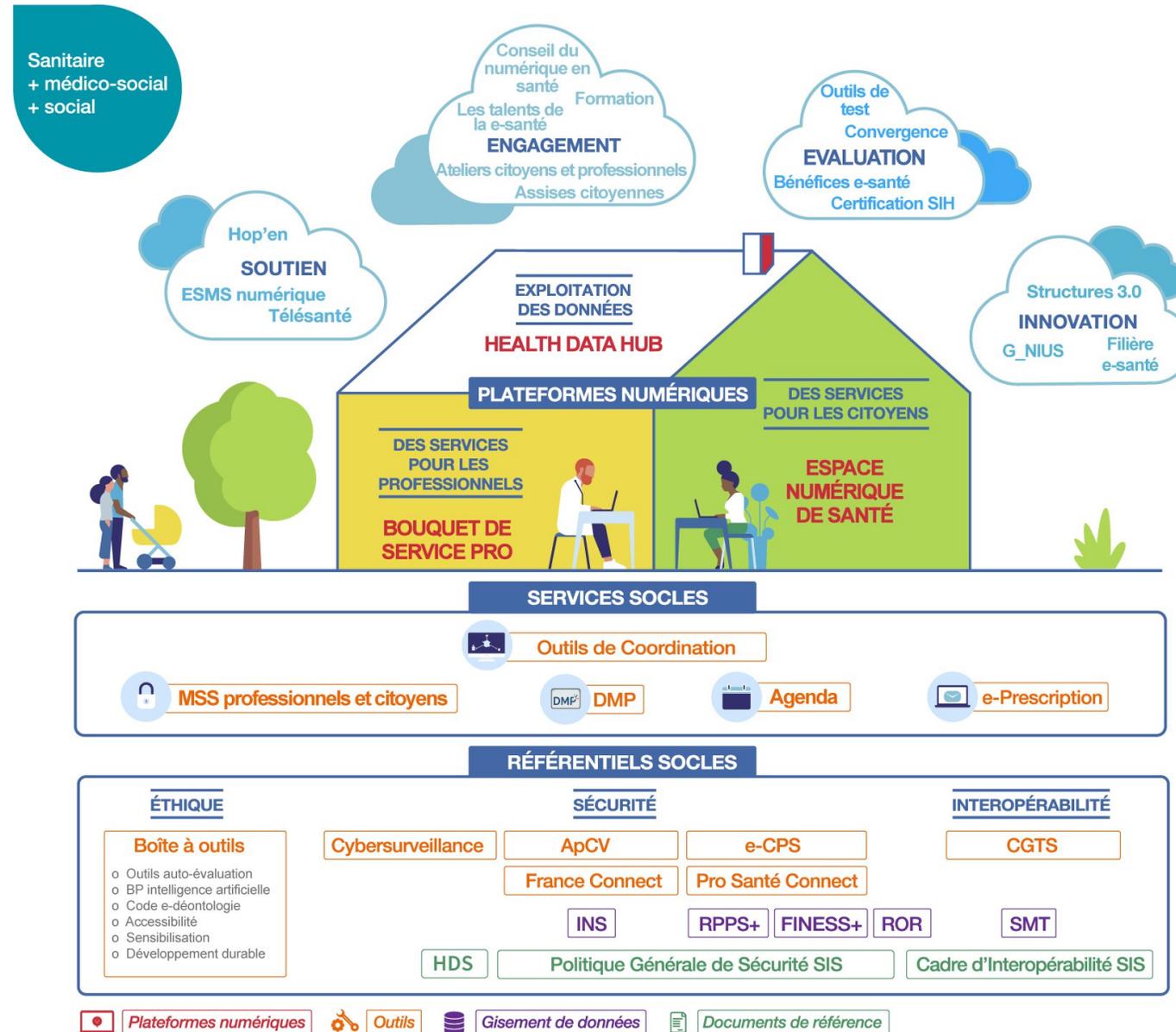
Sophie MARTINON, Directrice Générale Adjointe de l'ARS Île-de-France

2. LE SÉCUR NUMÉRIQUE ***OBJECTIFS ET PROJETS***



CADRE GÉNÉRAL

La feuille de route du numérique en santé



Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de soins



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'utilisateur** pour mieux prévenir et mieux soigner.



Ce programme viendra alimenter **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une **vision consolidée de son parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.



Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliard** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



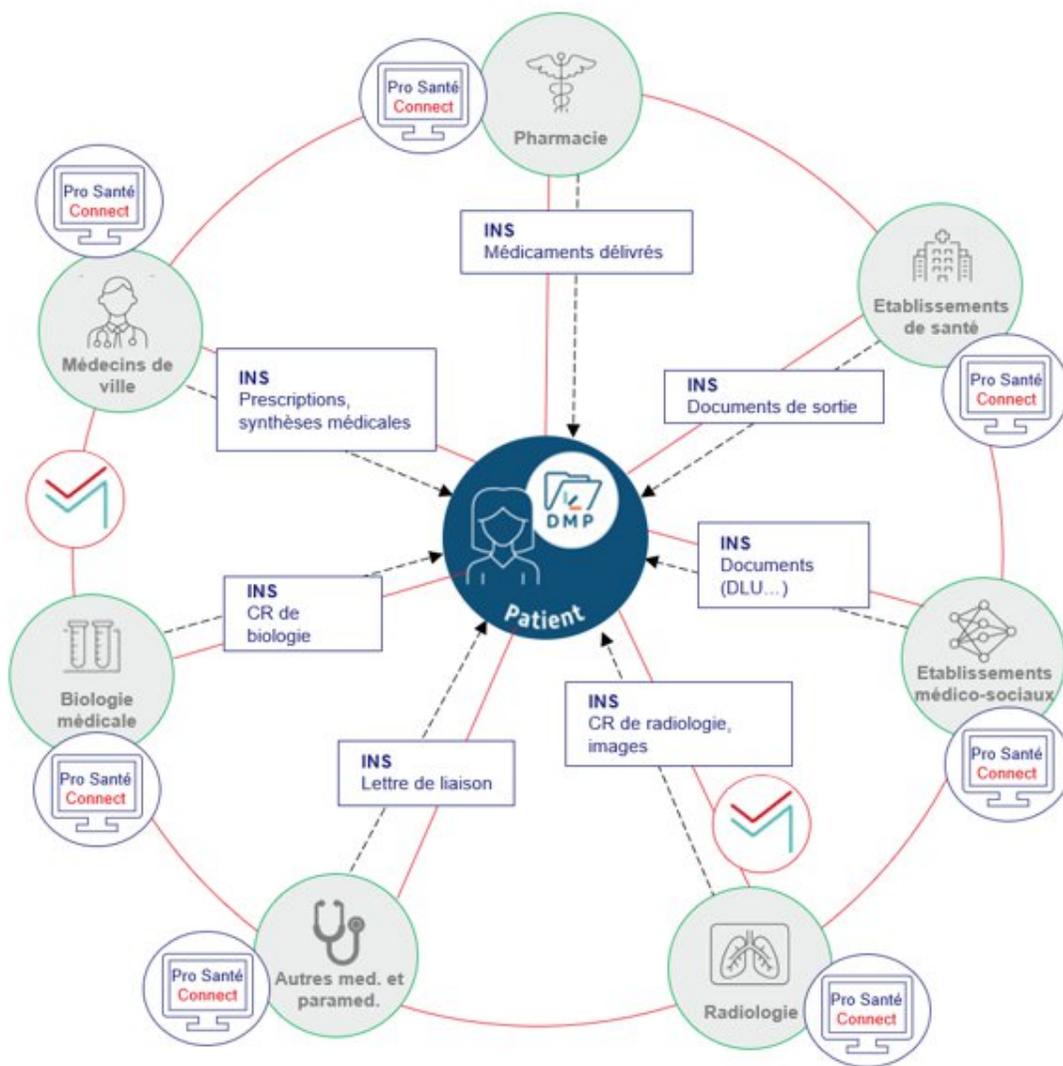
Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.



[Page d'accueil du programme](#)

Un programme co-construit avec les professionnels de santé et les éditeurs de logiciels



Couloir	Structures concernées
Biologie médicale	<ul style="list-style-type: none"> • Laboratoires de biologie médicale (LBM) de ville • LBM hospitaliers • Groupes de LBM
Radiologie	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinets de radiologie • Plateaux techniques d'établissements de santé
Médecine de ville	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinets libéraux de ville (généralistes et spécialistes) • Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) • Centres de santé
Etablissements de santé	<ul style="list-style-type: none"> • ES publics, Etablissements à But Non Lucratif (EBNL) et ES privés • Toutes activités confondues (MCO, PSY, SSR, HAD, MRC)
Etablissements médico-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les ESMS cités à l'article L. 312-1 du CASF
Pharmacies	<ul style="list-style-type: none"> • Officines de ville

© La planification des travaux est en cours pour les autres professions médicales et paramédicales

Le Ségur numérique accélère le déploiement de la feuille de route du numérique en santé

SERVICES SOCLES



Stockage des données de santé
dans le Dossier Médical Partagé



Echanges via les messageries
sécurisées de santé

e-prescription

Ordonnance standardisée disponible
dans le Dossier Médical Partagé

RÉFÉRENTIELS SOCLES



Référencement de données avec
un Identifiant National de Santé



Identification électronique
des professionnels de santé
via Pro Santé Connect

Ces services et référentiels socles permettront de renforcer la **sécurité** et développer l'**interopérabilité** des systèmes d'information de santé



MON ESPACE SANTÉ

Arrivée début 2022 de Mon Espace Santé pour l'utilisateur

4 fonctionnalités pour mieux soigner et gérer sa santé

Grâce à Mon espace santé, l'utilisateur aura accès à 4 fonctionnalités majeures dont deux disponibles en Janvier 2022 (Dossier médical et Messagerie de santé) :

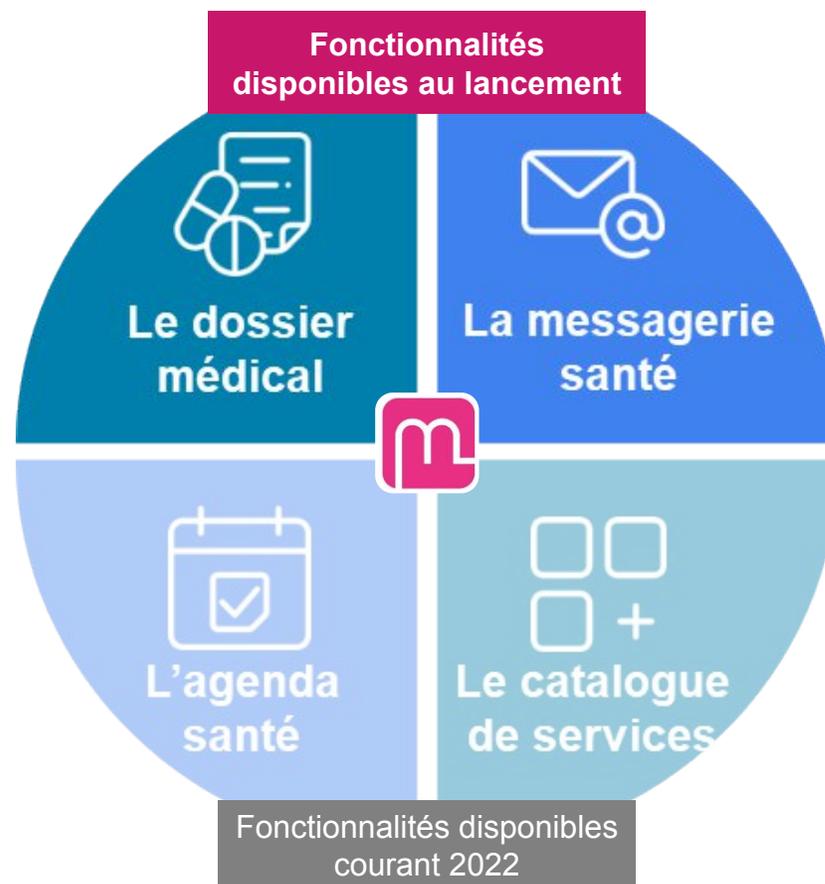
1/ Documents de santé (« coffre-fort ») :

Consultation et alimentation des **documents** par l'utilisateur et ses PS (ordonnances, CR d'hospitalisation, résultats biologie...). Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs. Consultable par les PS selon les autorisations habituelles.

Ⓜ + Volet de synthèse médicale établi par le médecin traitant, à terme en données structurées

2/ Profil médical : Alimentation par l'utilisateur de ses antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé. Certains items peuvent être complétés par les PS. La synthèse du profil médical est partageable avec les PS via la synthèse éditée par l'utilisateur.

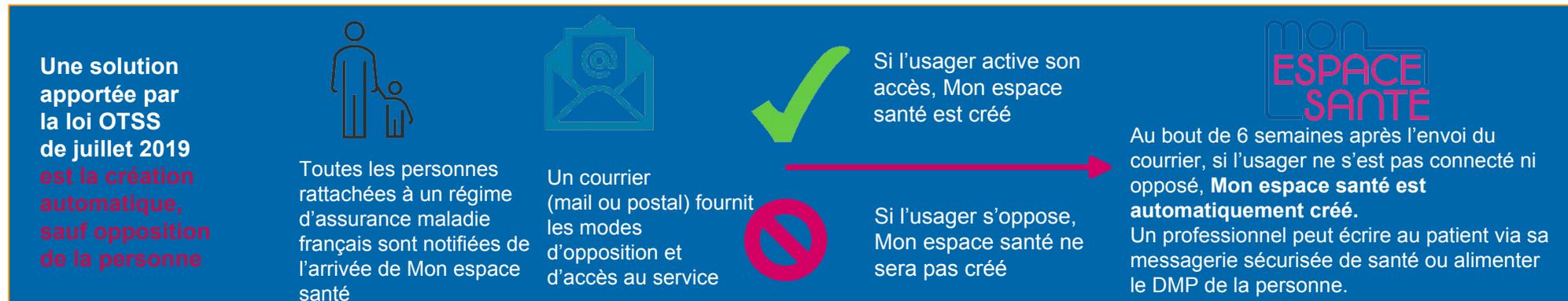
Agrégations des événements liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda



Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance des professionnels de santé de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée de santé MSSanté**

Accès à des applications de santé référencées par l'état via un « store » santé (portails usagers, applications et objets connectés référencés)

Le processus de création automatique sauf opposition (« opt-out »)



Objectif :

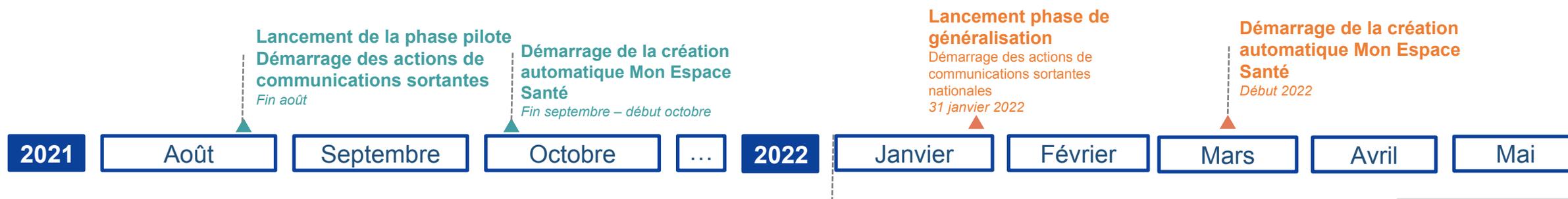
Créer un cercle vertueux

- DMP créés pour la quasi-totalité de la population.
- Alimentation par les acteurs car les DMP sont présents.
- Consultation par les professionnels, les DMP étant créés et alimentés.



Passage de 1,7 Millions de DMP en IDF à ce jour à plus de **11 millions** d'ici fin mai 2022

Le calendrier de déploiement - phase pilote en cours avant la généralisation début 2022



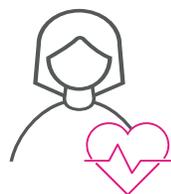
Le lancement de « Mon Espace Santé » se fera au travers d'une communication nationale qui débutera en 2022. Il est précédé par une **phase pilote** auprès de 3 territoires ([Somme](#), [Haute-Garonne](#), [Loire-Atlantique](#))

Légende :
Phase pilote
Lancement effectif de « Mon Espace Santé »

Avec l'arrivée de Mon espace santé

Tous les patients qui ne se sont **pas opposés** à la création de Mon espace santé se verront **créer un dossier médical** et une **messagerie de santé Mon espace santé** ;

Les usagers qui disposaient déjà d'un DMP retrouvero



Usager



Professionnel

Dossier médical



Messagerie de santé



Avec l'arrivée de Mon Espace Santé, le DMP ne disparaît pas pour les professionnels et établissements de santé :

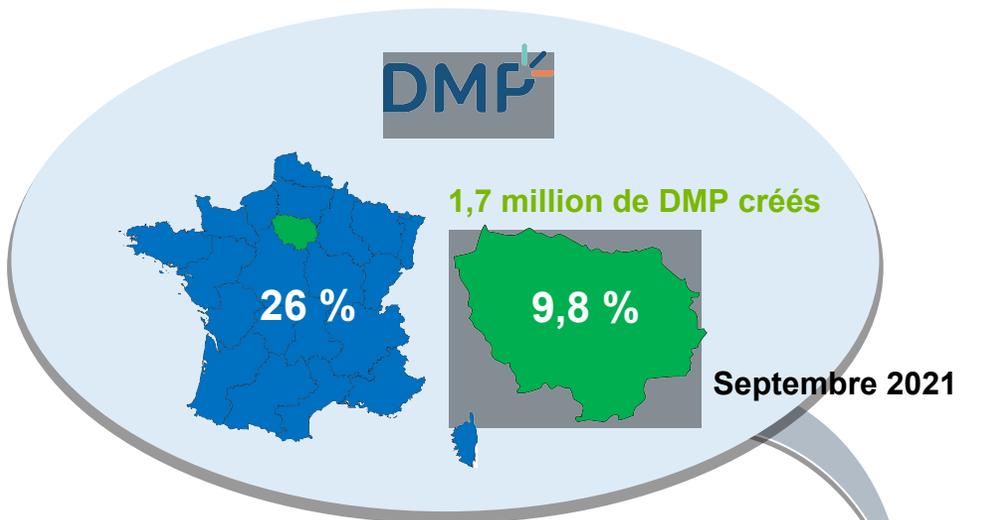
- Le DMP reste la brique de **stockage des données** de santé de Mon Espace Santé
- L'alimentation automatique des DMP par les ES est un **accélérateur** essentiel de l'adoption de Mon Espace Santé par les patients et l'ensemble des acteurs
- Les PS en ville comme en ES continuent de consulter et d'alimenter l'espace santé du patient (Mon Espace Santé) via le DMP

Mon Espace Santé – un élément central demain de la relation Etablissement de santé / Patient reposant sur les **services socles** déjà existants :

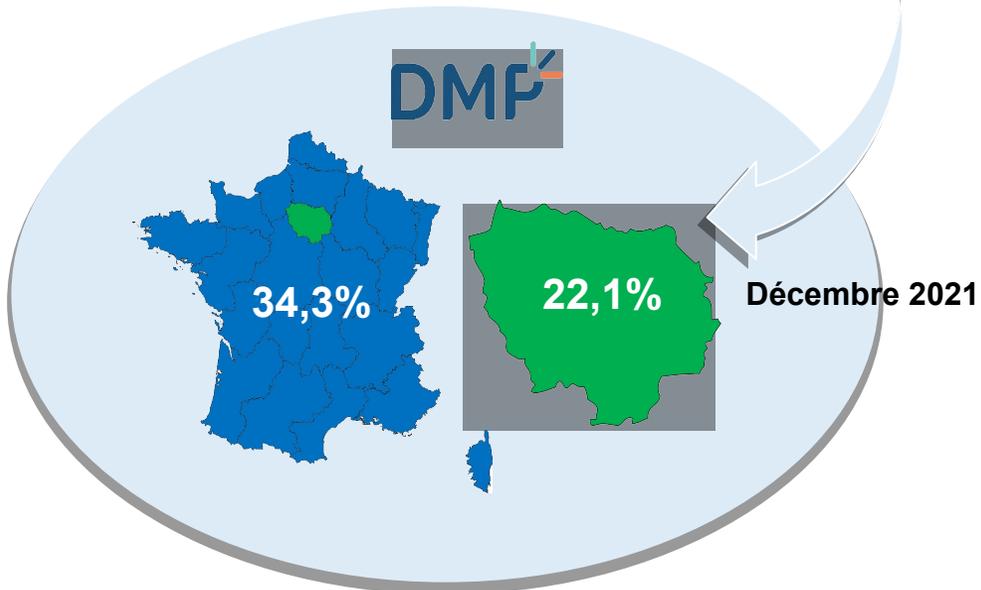
- Alimentation du DMP et de Mon Espace Santé avec les documents médicaux,
- MSSanté Citoyenne – un outil pour communiquer avec ses patients de manière sécurisée (ex : transmission d'information en amont d'une hospitalisation).
- ...

La mobilisation de tous les acteurs est indispensable

Constat sur le déploiement des services



Une alimentation en retard en IDF



Situation des ES franciliens

Une progression régulière mais un effort important à réaliser

	janv-20	T1-2021	T4-2021
ES alimentant le DMP	10	121	153
Documents transmis au DMP	9 012	53 626	222 551



Une réelle progression mais encore trop peu d'ES

	Septembre 2021	Décembre 2021
ES ayant fait appel au TLS INSi au moins une fois	52	80
Nombre d'appels au TLS INSi par les ES	41 871	133 003



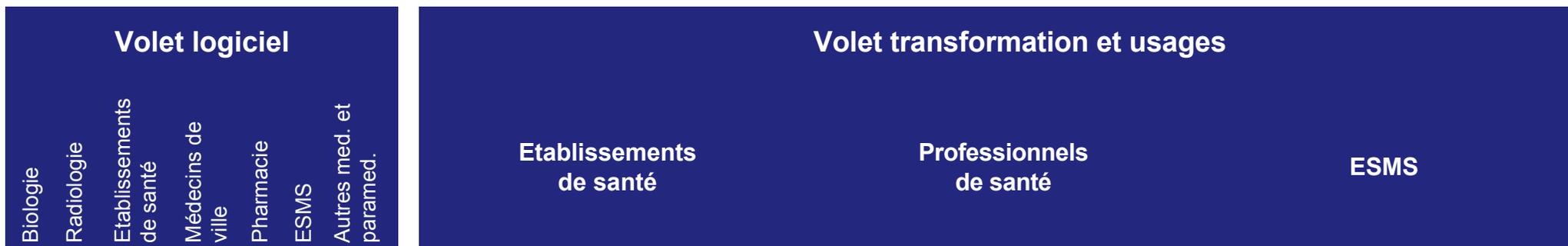
Un bon taux de raccordement mais un usage à développer (Novembre 2021)

	Nombre d'ES	Part des ES	Nombre de BAL
Raccordement à MSSanté	343	74,1 %	21 391
Usage : émission via MSSanté	191	41,3 %	204 330 *

(*) Nombre de messages émis par les ES



Des nouveaux leviers pour débloquent de bout en bout les cas d'usage



Nouvelles mesures FINANCIÈRES	Achat de l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins (SONS) 	Programme SUN-ES 	Selon les accords conventionnels avec l'Assurance Maladie	Programme ESMS numérique
Nouvelles mesures RÉGLEMENTAIRES	Opposabilité des référentiels (Article L. 1470-5 du CSP)	Arrêtés pris en application de l'Article L1111-15 du CSP : obligation d'alimentation du DMP et d'envoi par messagerie sécurisée de santé professionnelle et citoyenne par les professionnels de santé		
Évolution des dispositifs existants	-	Nouveaux indicateurs numériques IFAQ	Forfait structure : renforcement du numérique Évolution de la certification COFRAC (biologie)	-



3. FOCUS SUR LES PROGRAMMES À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS

SONS FINANCEMENT À L'EQUIPEMENT



SONS

Le financement de l'équipement logiciel est basé sur un système ouvert et non sélectif (SONS)



Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les ES / PS / ESMS

- **Equipement des ES/PS/ESMS** en logiciels qui respectent la liste d'exigences techniques et fonctionnelles Ségur
- Respect des exigences attesté par un **référencement par l'ANS**, publié sur son site web
- Financement versé à l'éditeur de la solution référencée ou à son distributeur officiel, **en contrepartie de la réalisation d'une « Prestation Ségur »** définie par les textes réglementaires
- **Pas de surcoût pour le Client final**, sur le périmètre strict de la prestation

Un dispositif structuré en couloirs correspondant aux secteurs d'activité / types de professionnels concernés (hôpital, imagerie médicale, médecins de ville...)

- Chaque couloir peut couvrir **un ou plusieurs types de logiciels**, et fait l'objet **d'une ou deux vagues** de financement



Chaque dispositif SONS est indépendant. Deux fonctions logicielles de deux SONS peuvent être remplies par un même logiciel ou deux logiciels différents. Par exemple à l'hôpital : la plateforme d'intermédiation peut être incluse ou être indépendante du DPI.



SONS Périmètre de la prestation Ségur



Licence d'utilisation sur le périmètre couvert par le DSR



Frais d'**installation**, de **configuration**, de **qualification**



Maintenance corrective du périmètre couvert par le DSR



Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel de type organisation, quand nécessaire



Suivi du projet et livraison de la documentation



Formation des professionnels de santé

La prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSS, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- Les coûts associés à un changement complet de logiciel, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.) à l'installation de la version référencée

SONS 3 documents de référence pour chaque SONS

Chaque dispositif SONS Ségur est encadré par un arrêté, portant sur un couloir et un type de logiciel.

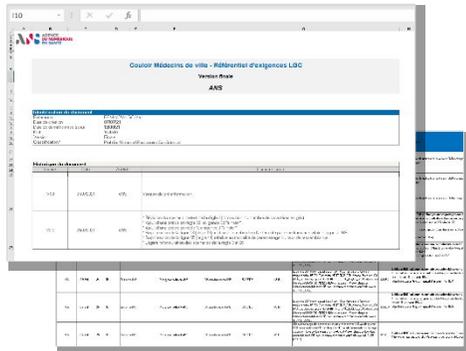
En annexes de chaque arrêté se trouvent les 3 documents de référence :



1. Un dossier de spécifications et de référencement (DSR), décrivant les modalités de présentation et d'instruction des demandes de référencement.



3. Un document d'appel à financement (AF) explicitant les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement en fonction de paramètres propres à chaque couloir



2. Un Référentiel d'Exigences Minimales (REM), décrivant l'ensemble des exigences techniques et fonctionnelles à respecter pour obtenir le référencement de la solution.



Ces documents sont disponibles sur <https://esante.gouv.fr/segur>



En cas de question, vous pouvez consulter la [FAQ](#) ou [contacter les équipes Ségur](#)

Le financement de l'équipement logiciel – à retenir



- Les financements seront versés aux éditeurs sur la base des devis signés par les établissements.
- Il n'y a pas de reste à charge dans la limite des prestations décrites dans l'Appel à Financement.
- Les établissements restent maîtres du choix de l'éditeur pour chacune des grandes fonctions. Un éditeur peut ainsi répondre à un ou plusieurs DSR selon l'architecture du SIH.
- Un seul éditeur sera financé par établissement pour chacun des DSR.
- Seuls les devis signés après la publication des arrêtés peuvent bénéficier de ce financement.
- Les commandes ne peuvent pas être antérieures de plus de 120 jours calendaires à la date de dépôt des preuves pour le référencement auprès de l'ANS. Le fournisseur est tenu d'informer son client à l'expiration de ce délai.

- **Unité de financement** : le médecin libéral, l'instance du serveur de biologie, etc...
- **Inducteurs d'activité** : les variables utilisées pour définir les financements disponibles pour un bénéficiaire final donné
- **Tranches de financement** : tranche dans laquelle un bénéficiaire final se situe en fonction de l'inducteur d'activité. Cette tranche de financement permet de donner le montant maximal finançable pour un bénéficiaire final

Corpus documentaire SONS Hôpital



Les informations concernant le financement à l'équipement du couloir hôpital sont disponibles sur une page dédiée du site de l'ANS : <https://esante.gouv.fr/segur-de-la-sante/hopital>

[Bibliothèque documentaire du Ségur du numérique en santé](#)



Liens vers les principaux documents :

- Dossier Patient Informatisé – DPI : [Appel à financement](#) / DSR : [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#) DPI
- Référentiel Identité - RI : [Appel à financement](#) / DSR : [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#) RI
- Plateforme d'intermédiation - PFI : [Appel à financement](#) / DSR : [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#) PFI
- [Biologie médicale](#) (SGL) : [Appel à financement](#) / DSR [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#) SGL
- Biologie médicale (LOINC) : [Appel à financement](#) / DSR [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#) LOINC
- [Radiologie](#) (RIS) : [Appel à financement](#) / DSR [Introduction](#) et [exigences](#) / [Arrêté](#)



[Portail dédié aux fournisseurs de solutions numériques en santé](#)

En cas de question n'hésitez pas à consulter la [FAQ](#) ou à [contacter les équipes](#) Ségur si vous ne trouvez pas de réponse à vos questions.

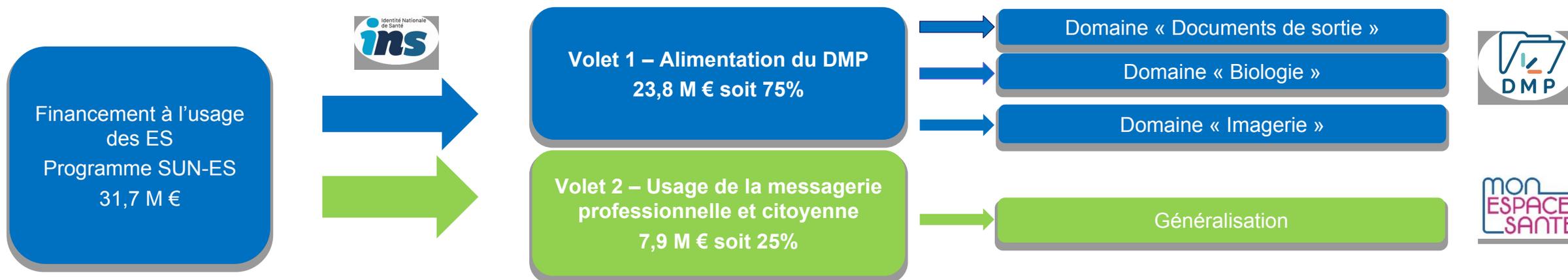




SUN-ES FINANCEMENT À L'USAGE

Le programme SUN-ES s'inscrit dans les grands principes du Ségur du numérique en santé et particulièrement celui d'une vision centrée sur les usages et d'une dimension inclusive pour l'ensemble des établissements sanitaires.

- C'est un **financement direct aux établissements sanitaires** conditionné au respect de critères d'éligibilité, à l'atteinte de six prérequis et de cibles d'usage.
- L'objectif est d'encourager **l'usage des outils socles** que sont l'INS, le DMP, la MSS en lien avec l'ouverture de Mon espace santé.
- Il se place **dans la continuité du programme HOPEN**. Tous les établissements de santé sont éligibles. L'attribution par le passé de financements Hôpital numérique ou HOP'EN à un établissement ne constitue pas un critère d'exclusion au programme SUN-ES.
- Le financement à l'usage peut être utilisé par l'établissement pour couvrir **tout type de dépense** lui permettant d'atteindre les cibles d'usage; notamment les coûts liés à l'accompagnement au changement dans l'établissement, des coûts d'infrastructure
- Au niveau régional, ce programme est opéré par **les ARS** et piloté nationalement par la **DGOS** et la **DNS**.





VOLET 1 – DMP

PS
1.1Cellule d'**identitovigilance** opérationnelle (CIV)PS
1.2

Appropriation du référentiel national d'identitovigilance (RNIV 1 et RNIV2)

PS
2.1Présence d'une politique de sécurité, d'une analyse de risques, d'un plan d'action SSI, existence d'un responsable **sécurité SI**PS
2.2**Cybersécurité** : Réalisation d'un audit externe de cybersurveillancePS
3.1

Capacité technique du SIH à alimenter le DMP

PS
3.2Existence d'une **messagerie opérationnelle** intégrée à l'espace de confiance MS Santé

VOLET 2 – MSS professionnelle et citoyenne

PS
4.1

Capacité technique d'envoi et de réception de messages de test vers la MSS citoyenne

NB : Les ES qui candidatent seulement au Volet 2 doivent aussi respecter les prérequis du Volet 1.

La plupart des prérequis sont repris du programme HOP'EN.

Tous les prérequis doivent être atteints par l'établissement pour se porter candidat :

Le dossier de candidature est validé lorsque le dossier est complet et que les prérequis sont atteints.

Avance de 30% du montant forfaitaire à la validation des candidatures



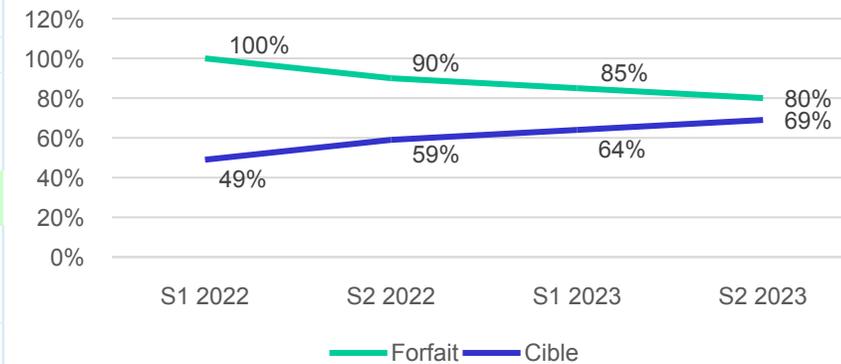
- **L'atteinte des prérequis entraîne la validation des candidatures – 30% du montant forfaitaire de l'établissement lui est alors délégué par l'ARS – c'est ce qu'on appelle l'avance sur usage :**
 - Pas de présentation de facture ;
 - Présentation de la convention signée ES/ ARS ;
 - Versement par la Caisse de Dépôt et de Consignation.
- **Le versement du solde des 70% restant sera conditionné à l'atteinte des cibles d'usage :**
 - Pas de présentation de facture ;
 - Vérification par l'ARS de l'atteinte des cibles d'usage / contrôle par le niveau national ;
 - Présentation de la convention signée ES/ ARS ;
 - Versement par la Caisse de Dépôt et de Consignation.



Période de candidature		Sept-oct 2021	Mars-avril 2022	Sept-oct 2022	Mars-avril 2023
Fenêtre de mesure		S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023
Forfait correspondant		100%	90%	85%	80%
Volet 1	Alimentation du DMP en lettre de liaison (LDL)	49%	59%	64%	69%
	Alimentation du DMP en ordonnance de sortie	40%	48%	59%	63%
	Alimentation du DMP en CR opératoire (CRO)*	49%	59%	64%	69%
	Alimentation du DMP en CR de biologie (CDA R2 niveau 3)	45%	54%	59%	63%
	Alimentation du DMP en CR d'imagerie	45%	54%	59%	63%
Forfait correspondant		-	100%	90%	80%
Volet 2	Envoi de documents de santé aux correspondants de santé via MSS professionnelle (Format CDA avec INS qualifié)	-	42%	49%	56%
	Envoi de messages (avec ou sans PJ) aux patients via la MSS citoyenne	-	42%	49%	56%
	Présentation des cas d'usage de la MSS professionnelle et citoyenne en CME (ou instance équivalente)	-	Oui	Oui	Oui

Saisie par l'ES des indicateurs au niveau de l'onglet SUN-ES de Osis / contrôle par le niveau national à partir des données CNAM et ANS

Evolution des cibles et des forfaits au fil des semestres



Graphique : Exemple de progressivité des cibles et dégressivité du montant des forfaits pour l'indicateur qui suit l'alimentation du DMP par la lettre de liaison.

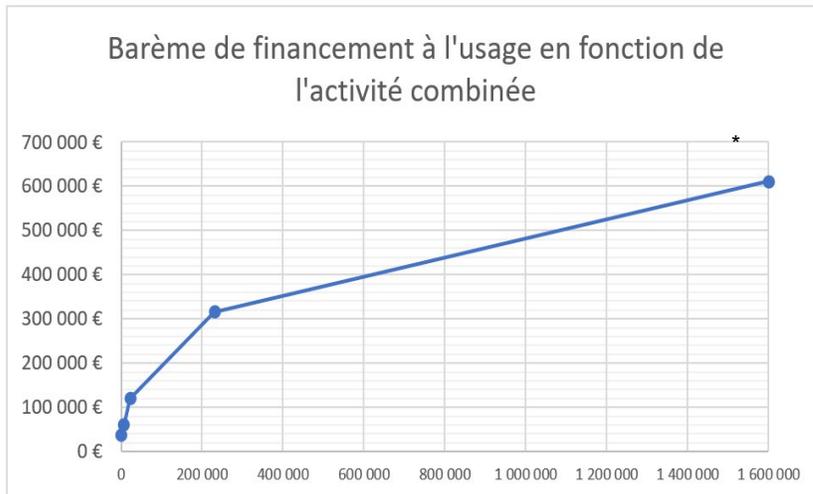
(* L'envoi de CRO fait l'objet d'un bonus de 10% sur le forfait du domaine « Document de sortie » - seuls les ES ayant une activité de chirurgie sont concernés par cet indicateur.

A l'image du programme SONS, le montant des forfaits est calculé sur la base de **l'activité combinée 2019** de chaque établissement.

Les candidatures doivent se faire à la maille du **FINESS PMSI** :

- FINESS PMSI = FINESS juridique pour les structures publiques et les **centres de dialyse** ;
- FINESS PMSI = FINESS géographique pour les structures privées.

NB : les centres de dialyse font l'objet de règles de candidature particulières – se rapprocher des ARS pour en disposer.

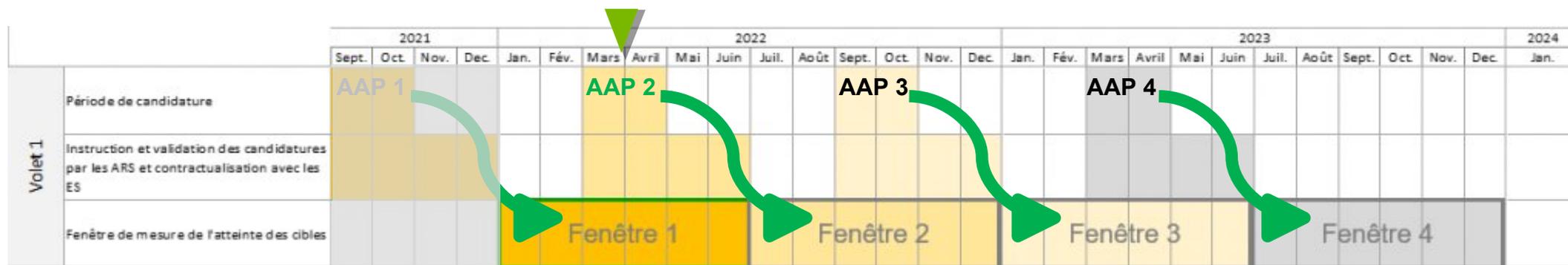


A l'échelle d'un établissement sanitaire :

Catégorie d'ES	Activité combinée	Financement Usage (en € et à 100%)									
		Volet 1 Domaine 1		Volet 1 Domaine 2 Biologie		Volet 1 Domaine 3 Imagerie		Volet 2		TOTAL USAGE	
		Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Cat. A	0 – 7000	18 000	24 000	6 500	13 000	6 500	13 000	7 390	9 854	38 390	59 854
Cat. B	7 000 – 22 500	24 000	48 000	13 000	26 000	13 000	26 000	9 854	19 707	59 854	119 707
Cat. C	22 500 – 230 000	48 000	150 000	26 000	52 000	26 000	52 000	19 707	61 585	119 707	315 585
Cat. D	230 000 – 1 600 000	150 000	320 000	52 000	80 000	52 000	80 000	61 585	131 382	315 585	611 382

Le modèle retenu est un modèle affine par morceaux, évitant ainsi les effets de seuil

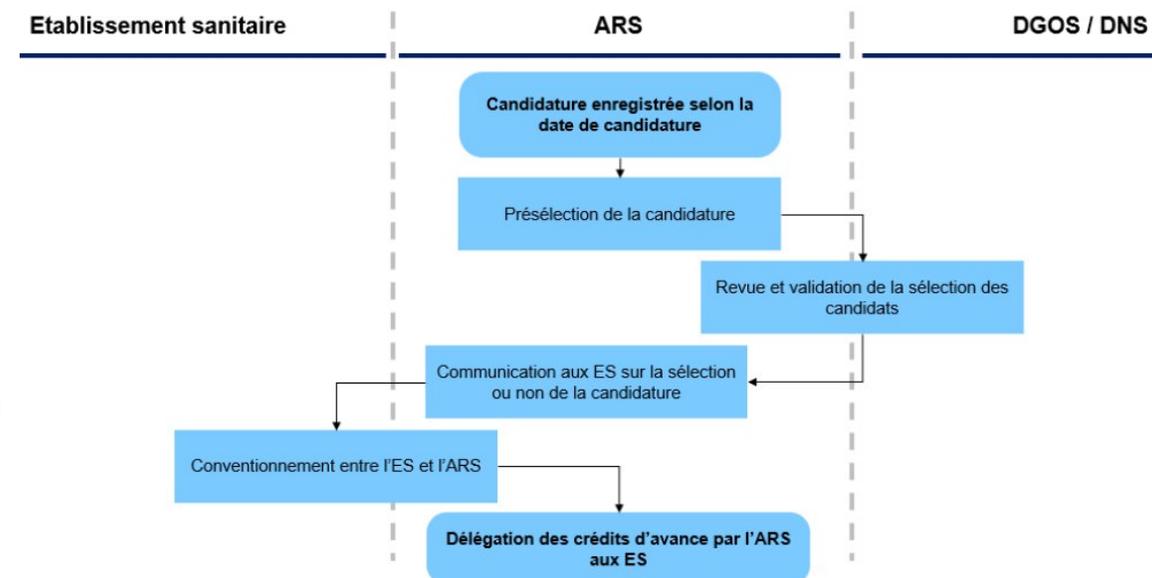
Le programme couvre les années 2021-2023. Le calendrier prévoit **4 fenêtres de financement**, soit **une fenêtre par semestre** entre janvier 2022 et décembre 2023.



Le calendrier du programme prévoit 4 fenêtres de financement, soit une fenêtre de financement par semestre.

Pour chaque fenêtre de financement, est prévue :

- Une **période de candidature** pour les établissements, **d'une durée de 2 mois** chacune ;
- Une **période d'instruction** des ARS, **d'une durée de 4 mois** maximum (entre le dépôt des dossiers et la communication des dossiers retenus).



Processus de traitement des candidatures retenues



Revenir en arrière Connexion Aide


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Candidature au programme du Ségur Usage Numérique en Etablissements de Santé (SUN-ES)

 Date limite :

Formulaire à remplir par tout établissement sanitaire se portant candidat au programme SUN-ES.

Commencer la démarche

Avec FranceConnect
France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Mise à disposition d'un guide d'aide à l'utilisation de démarches simplifiées pour les ES, sur le site de la DGOS : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/sun-es>

La plateforme sera ouverte aux établissements du **1er Mars au 30 avril** pour candidater exclusivement à la fenêtre 2 de financement - Un formulaire unique de candidature pour le volet 1 et 2

Une page Web regroupant toute la procédure consacrée au programme et décrivant les mécanismes de financement a été créée :

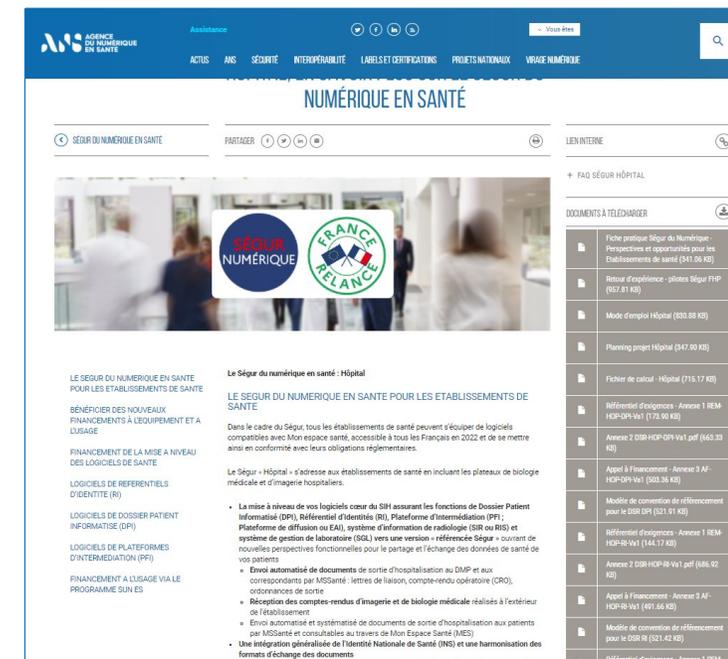
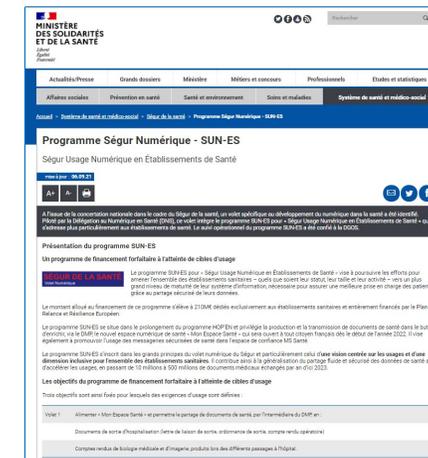
<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/sun-es>

Vous y trouverez notamment les documents suivants :

- ✓ L'instruction du 26 juillet 2021 présentant le programme SUN-ES ainsi que les annexes associées :
 - *Liste des prérequis et des indicateurs d'usage,*
 - *Montant des enveloppes régionales,*
 - *Détermination du montant unitaire de soutien financier par domaine et par établissement (volet 1)*
- ✓ Guide détaillé des prérequis,
- ✓ Guide détaillé des indicateurs d'usage,
- ✓ Note descriptive de l'expérimentation (volet 2)
- ✓ Questionnaire d'appropriation du RNIV (pour information)
- ✓ [Référentiel national d'identitovigilance](#)
- ✓ Simulateur de soutien financier
- ✓ Guide d'aide à l'utilisation de « demarches-simplifiees.fr »
- ✓ Une FAQ

Sur le site de l'ANS - Hôpital, en savoir plus sur le Ségur du numérique en santé

<https://esante.gouv.fr/segur/hopital>



**4. OFFRE DE SERVICES DU GIP SESAN POUR
L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉPLOIEMENT DU SÉGUR
NUMÉRIQUE**

Accompagnement des établissements dans la préparation à la candidature au programme SUN –ES

1

Réalisation du gap-analysis de l'établissement

- ▶ Définition d'une grille d'analyse de la maturité au regard des prérequis SUN-ES
- ▶ Analyse des informations transmises par l'établissement (atteinte HOP'EN, usage des services socles, logiciels, etc.)
- ▶ Synthèse du niveau d'atteinte des prérequis et recommandations sur la dépose d'un dossier



2

Définition du plan d'actions de l'établissement

- ▶ Identification des actions à réaliser pour répondre aux prérequis manquants et pour atteindre les cibles d'usage du programme SUN-ES



Notre objectif !

Mettre à votre disposition toutes les informations clefs vous permettant d'atteindre les prérequis pour candidater au programme de financement SUN-ES

Pour toute information complémentaire concernant cet accompagnement contacter nous à segur@sesan.fr



5. EN SYNTHÈSE

Deux financements Ségur à destination de l'hôpital

	Financement forfaitaire à l'atteinte de cibles d'usage (programme SUN-ES)	Dispositif d'achat de l'Etat pour les comptes des acteurs de l'offre de soins (SONS)
Objectif	Encourager l'usage des outils socle que sont INS / DMP / MSS en lien avec l'ouverture de Mon Espace Santé (janvier 2022)	Aider les ES à s'équiper de solutions conformes aux exigences Ségur
Découpage	<ul style="list-style-type: none"> Volet 1 : Alimentation du DMP <ul style="list-style-type: none"> Domaine Documents de sortie Domaine Biologie Domaine Imagerie Volet 2 : Usage de la MSS citoyenne et professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Vague 1 <ul style="list-style-type: none"> Référentiel Identité – RI Dossier Patient Informatisé – DPI Plateforme d'Intermédiation – PFI* Système d'information de radiologie – RIS Solution de Gestion de Laboratoire – SGL + LOINC Vague 2 <ul style="list-style-type: none"> Périmètre à définir
Temporalité	Septembre 2021 – Décembre 2023	Sept 2021 – Juillet 2022 pour la vague 1 Juillet 2022 – Déc. 2023 pour la vague 2
Gestionnaire des candidatures	ARS / DGOS / DNS	ANS / ASP
Gestionnaire des versements	Caisse des Dépôts	ASP (Agence de Services et de Paiement)
Destinataire du financement	Etablissement sanitaire	Editeur (et indirectement les établissements sanitaires)

En synthèse, qu'est-il demandé aux établissements ? 1/2

Atteindre les **6 prérequis** du programme SUN-ES :

- ✓ Une cellule d'identitovigilance opérationnelle :
Organiser l'IdentitoVigilance avec CIV et référent IV
- ✓ L'appropriation du référentiel national d'identitovigilance (RNIV)
- ✓ La présence d'une politique de sécurité comprenant la sensibilisation des PS,
un plan d'action SSI ainsi que l'existence d'un RSSI
- ✓ La réalisation d'un audit externe de cyber surveillance au sein de l'établissement
- ✓ La capacité du SIH à alimenter le DMP
- ✓ L'existence d'une messagerie opérationnelle intégrée à l'espace de confiance MS Santé

En synthèse, qu'est-il demandé aux établissements ? 2/2

Pour tous les ES, **vous mettre en lien avec vos éditeurs de logiciels afin de planifier l'intégration** dans votre SIH des programmes conformes aux exigences du Ségur numérique :

- La passation des bons de commande pour le déploiement de la version « Ségur »
- Les travaux de réception, d'installation, qualification et de formation

Pour les ES ayant démarré les usages des services socles (DMP, MSS, INS) sont invités à :

- Poursuivre et accélérer le déploiement des usages des services socles :
 - ✓ Finaliser le déploiement au sein des ES (tous les services ou entités sur les documents prioritaires)
 - ✓ Augmenter les usages des services socles notamment l'alimentation du DMP

Pour les ES techniquement prêts mais n'ayant pas encore d'usages :

- Finaliser les étapes organisationnelles pour permettre le démarrage des usages, notamment sur la validation par la CME des documents à alimenter, la formation des personnels...

➤ Déployer et accélérer vos usages si vous avez démarré

Sinon commencer vos travaux dès maintenant, vous aurez une meilleure fenêtre de financement

Ce seront des critères de sélection pour vos futurs financements/AàP

➤ Pour candidater au financement : *(pour rappel jusqu'au 30/04/21 pour la fenêtre 2)*

Déposer un dossier sur Démarche Simplifiées

Saisir les prérequis dans oSIS v2



6. QUESTIONS / RÉPONSES

7. CONCLUSION



Pour vous accompagner

Vos interlocuteurs régionaux sont à votre disposition pour vous accompagner :

- Agence Régionale de Santé d'Île-de-France
 - ars-idf-esegur@ars.sante.fr
- Le GIP SESAN
 - segur@sesan.fr
- L'Assurance Maladie : DCGDR et les CPAM

Pour accéder à l'ensemble de la documentation, vous pouvez consulter :

- La page du Ségur Numérique sur le couloir « Hôpital » du site de l'ANS :
 - <https://esante.gouv.fr/segur-de-la-sante/hopital>
- Le site de la DGOS et la page dédiée au programme SUN-ES :
 - <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/sun-es>
- Le sommaire dynamique des ressources documentaires sur le Ségur
 - https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/segur-numerique_corpus-documentaire_sommaire-dynamique_0.pdf

MERCI !



ANNEXES

ANNEXE 1 : LES SERVICES NUMÉRIQUES SOCLES



L'INS



LE BON SOIN AU BON PATIENT

*Parcours sécurisé (échange et partage)
Connaissance des antécédents*

EST UNE PROBLEMATIQUE D'IDENTITOVIGILANCE

Qualité et sécurité de la prise en charge et du suivi du patient

QUI NECESSITE UNE IDENTITE NUMERIQUE EN SANTE

*Unique et pérenne
Revendiquée par l'utilisateur*

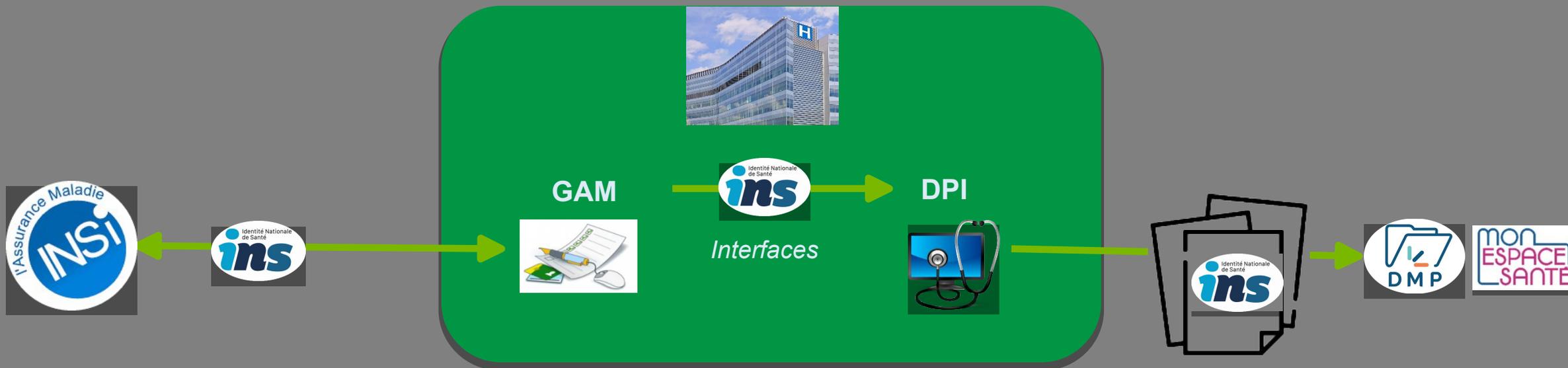
*Utilisée pour sécuriser le référencement, faciliter l'échange et le partage
des données de santé de l'utilisateur*

Dans un cadre réglementaire opposable fixé par le RNIV

D'OÙ L'IDENTITE NATIONALE DE SANTE

*Matricule INS et traits d'identité INS
Conditions d'utilisation
Identifiant National de Santé qualifié*

Schéma de principe en établissement





LA MSSANTÉ

MSSANTÉ - Un espace de confiance pour sécuriser les échanges



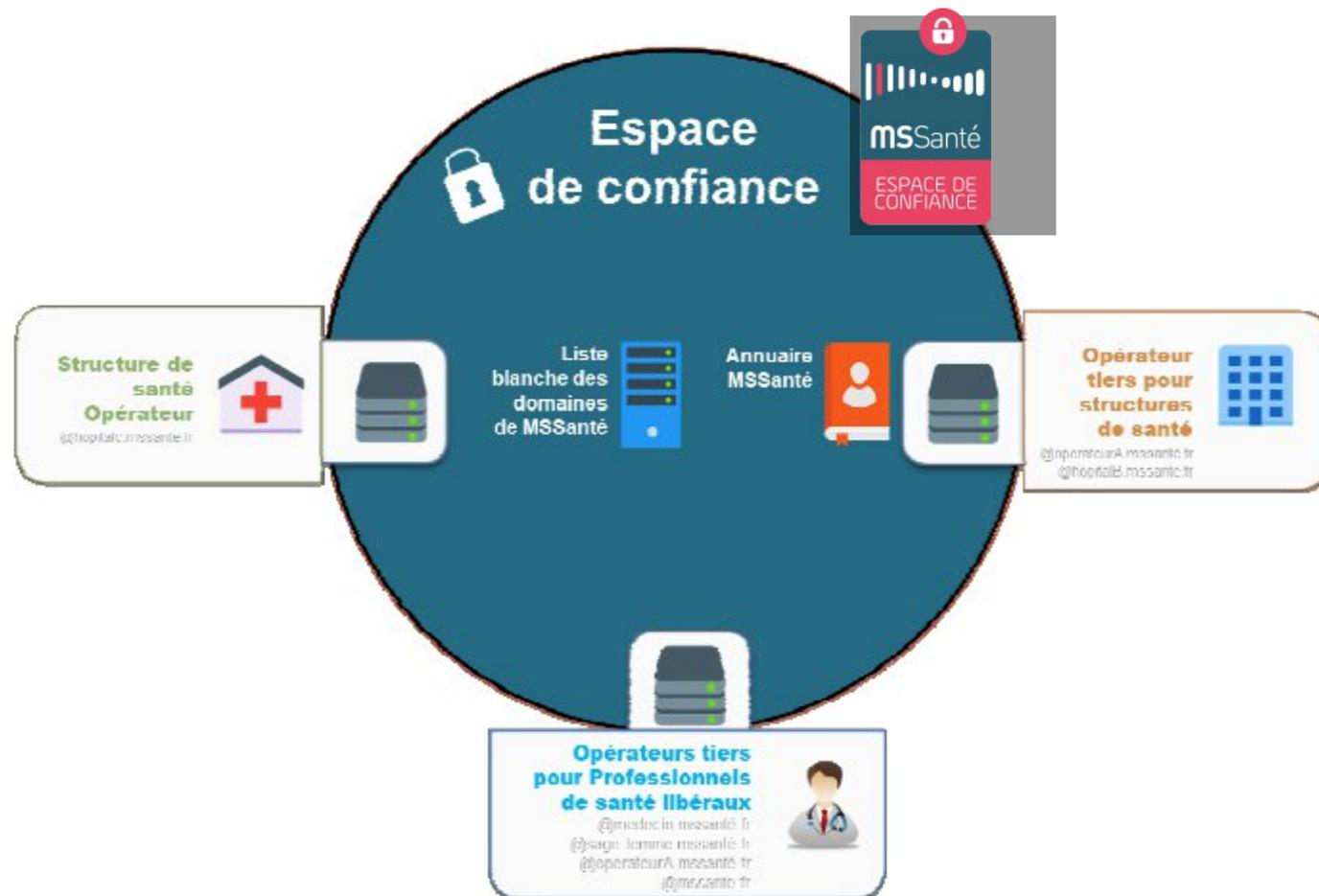
Assurer la **sécurité** des échanges de données personnelles de santé entre professionnels habilités



Assurer l'**interopérabilité** de l'ensemble des messageries sécurisées existantes. Plus de 200 messageries coexistent au sein de l'Espace de Confiance, portées par des établissements, des industriels, des régions, ...



Rendre possible la communication entre tous les professionnels de santé **quel que soit leur outil de messagerie**





LE DMP

Le DMP est le **carnet de santé numérique** du patient, **gratuit, sécurisé et accessible sur l'ensemble du territoire**.

Il garantit la **conservation des données de santé** et le **partage** de celles-ci avec **le patient et les professionnels de santé**.

Il contribue à améliorer la coordination et la qualité des prises en charge en permettant l'accès aux antécédents médicaux, aux informations médicales des patients,

Le DMP : un service socle de mon espace santé

Le DMP devient la brique Dossier Médical de MES pour le stockage des données et documents de santé en back-office de l'ENS.

- Préparation de la création automatique des DMP dans le cadre de l'opt-out.
- Développement des interfaces d'accès de l'ENS au DMP en alimentation et consultation.

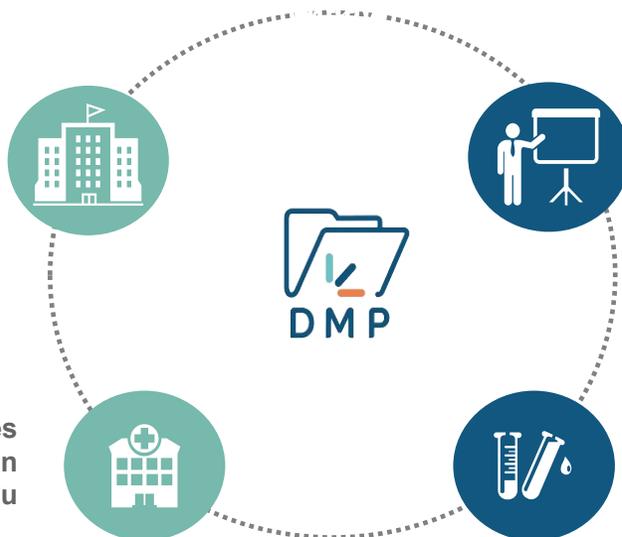
Priorités 2021/2022 – déploiement des usages

Accentuer

la dynamique de déploiement auprès des établissements de santé notamment sur l'alimentation

Poursuivre

l'accompagnement des EHPAD dans la mise en place de l'alimentation du DMP



Former les PSL dans les usages du DMP

Engager l'alimentation du DMP en laboratoires de biologie

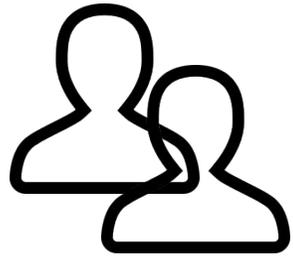


A noter :

- Pour la consultation en ES, des travaux sont en cours avec une solution technique sans CPS



PSC - PRO SANTÉ CONNECT



PRO SANTÉ CONNECT

Un service du ministère chargé de la Santé



Pro Santé Connect réalise l'authentification pour les Fournisseurs de Services de Santé

- Utilisation des différents moyens d'authentification, sans avoir à les développer
- Données d'identification issues de l'annuaire national de référence
- Jeton standard, protocole Open ID



Authentification forte validée par l'ANS

Conditions d'utilisation



Le professionnel utilisateur du service numérique avec l'authentification Pro Santé Connect doit être préalablement **enregistré dans l'Annuaire Santé**. La procédure varie selon le profil, s'il est géré par un ordre professionnel, l'ARS, le SSA ou l'AE locale.



Le professionnel utilisateur doit disposer d'un moyen d'authentification : la **CPS** ou la **e-CPS**.



Le service numérique doit être **techniquement raccordé** à Pro Santé Connect.



Les utilisateurs doivent **disposer d'un équipement matériel** avec le moyen d'authentification adapté.

- PC avec lecteur de carte pour la connexion via CPS
- Smartphone/tablette avec une bonne couverture réseau mobile 4G/WIFI en prérequis pour la connexion via e-CPS

Étapes de déploiement

1

Cadrage

- Identification des services numériques nécessitant une authentification à Pro Santé Connect et des professionnels utilisateurs concernés
- Identification des équipements des utilisateurs (en fonction du mode de connexion)

2

Mise en œuvre

- Vérification de l'enregistrement des professionnels dans l'Annuaire santé, et enregistrement des professionnels qui sont absents
- Raccordement du service numérique à Pro Santé Connect
- Enrôlement des moyens d'identification électronique (l'activation de l'e-CPS, CPS) des utilisateurs du service numérique en question

3

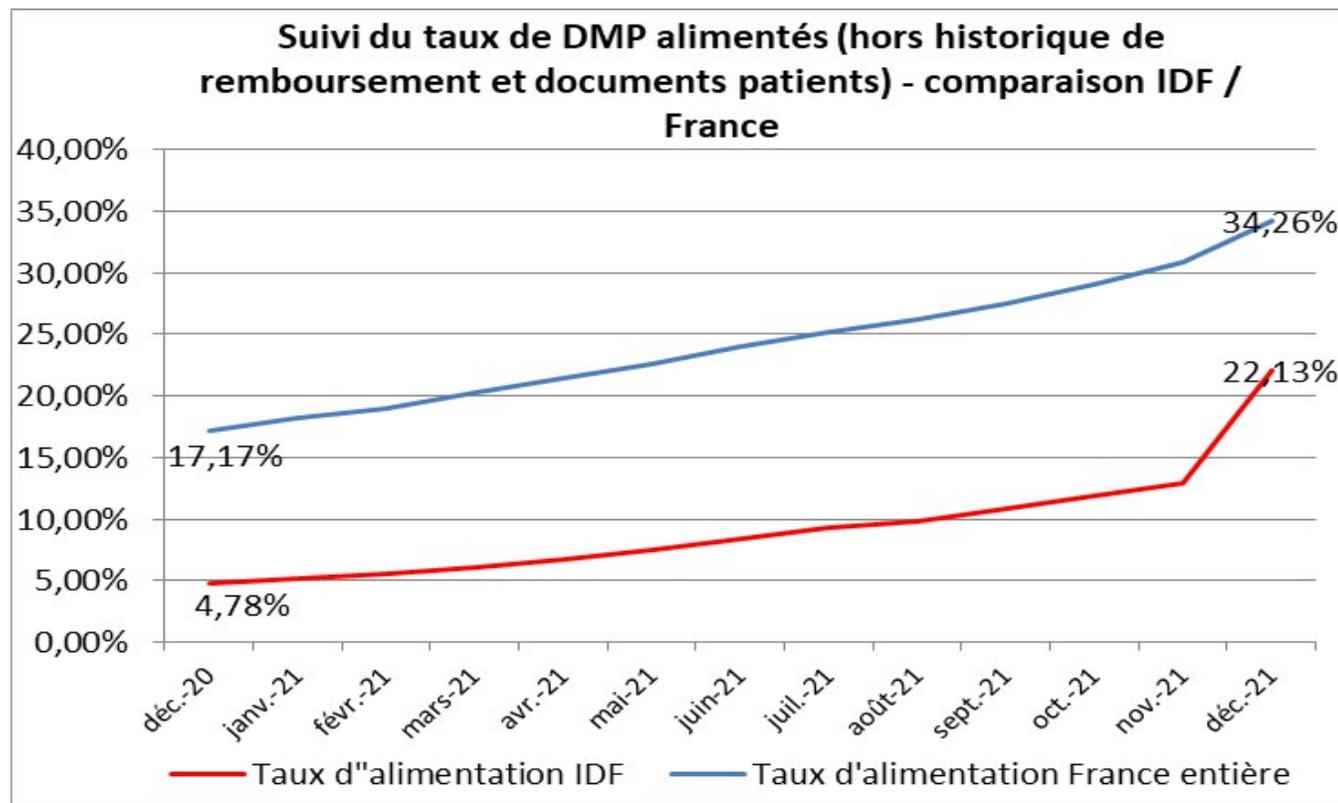
Pilotage du déploiement

- Formation / Accompagnement des utilisateurs
- Suivi des indicateurs projet et d'usage

ANNEXE 2 : PHOTO A DATE



DMP – Comparaison de l'évolution de la part de DMP alimentés en France et en IDF de décembre 2020 à décembre 2021

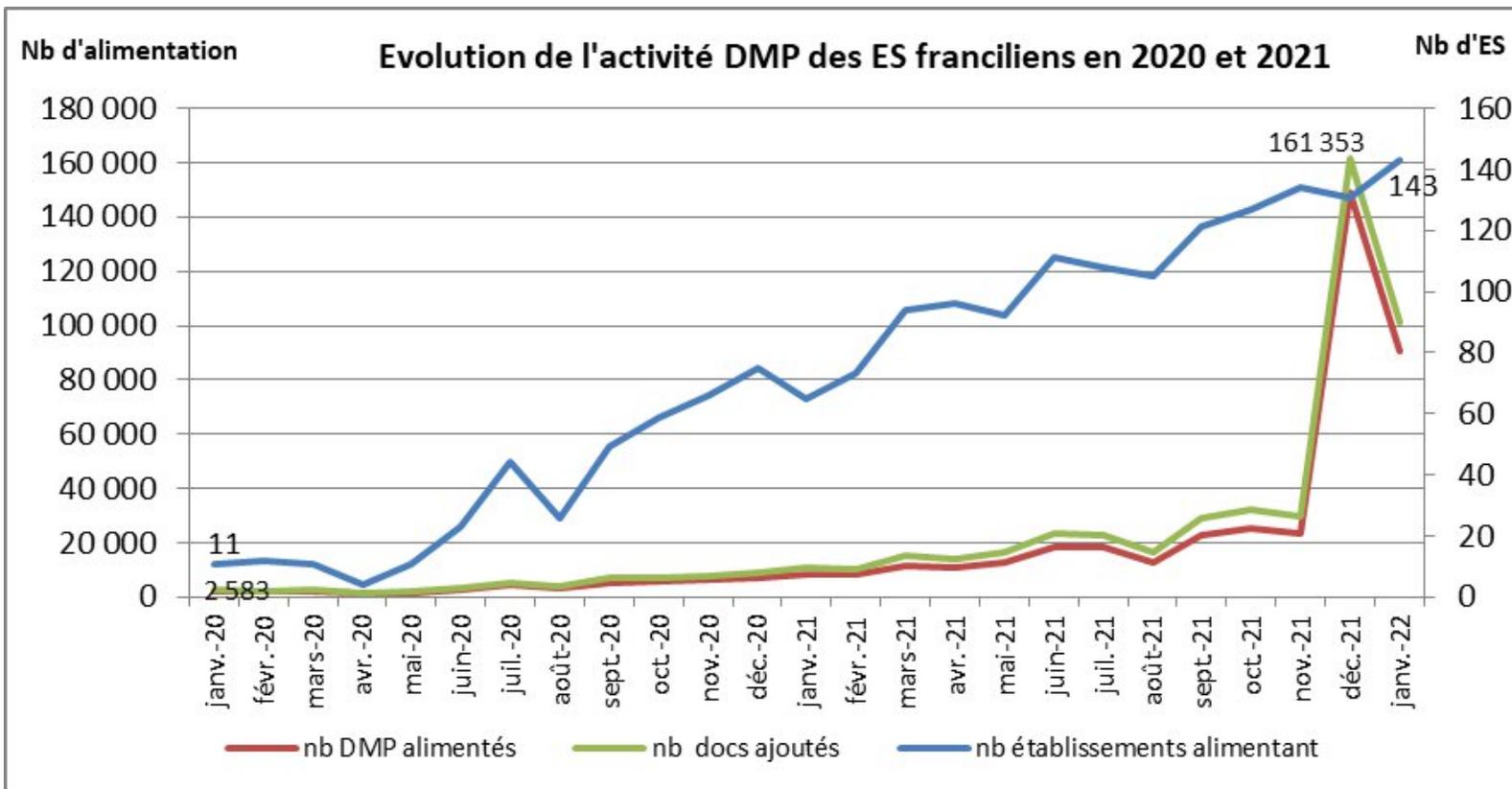


Constat :

- ✓ Le taux de DMP alimentés en IDF progresse régulièrement
- ✓ ... mais reste largement en deçà de la moyenne nationale



DMP – Focus sur l’activité DMP des ES franciliens



Constat :

- Une progression notable des usages du DMP par les ES :
 - ✓ Passage de 10 à 143 ES alimentant entre janvier 2020, et décembre 2021
 - ✓ Une augmentation des usages avec un passage de 9 102 à 161 353 DMP alimentés entre décembre 2020 et décembre 2021
- Mais des marges de progression conséquentes avec :
 - ✓ Des ES alimentant peu par rapport à leur potentiel
 - ✓ Un nombre encore conséquents d'ES n'ayant pas démarré les usages du DMP

A noter – avec la généralisation de Mon Espace Santé et les créations automatique des MES/DMP pour les assurés ne s’étant pas opposés, tous les ES alimentant verront automatiquement une hausse de leurs alimentations automatiques.

MSSanté – Activité MSS des ES franciliens en novembre 2021

Les chiffres clés

p71% + 9,2%	q305 829 -16,9%	q591 949 -20,3%
<i>Equipés sur</i>	<i>Messages émis ES-PSL-LBM</i>	<i>Messages reçus</i>
<i>ES-PSL-LBM</i>	<i>Soit 4,7% du total national</i>	<i>ES-PSL-LBM</i>

Les établissements de santé

p343 + 9,6%	q191 -2,6%	
<i>ES raccordés</i>	<i>ES émetteurs</i>	
<i>Soit 74,1% des ES régionaux</i>	<i>Soit 41,3% des ES régionaux</i>	
q21 391 -0,7%	q204 330 -16,8%	q217 496 -20,7%
<i>BAL MSSanté</i>	<i>Messages émis</i>	<i>Messages reçus</i>

Détail équipement et activité des ES par département

Département	Taux raccordement	Taux émetteurs	Nombre messages émis	Nb messages reçus	Nombre de BAL ouvertes
Essonne	82,2%	44,4%	11706	13374	1425
Hauts-de-Seine	81,9%	44,4%	18197	31853	2861
Paris	70,9%	44,6%	126564	100619	9658
Seine-et-Marne	69,2%	35,9%	6161	11020	1244
Seine-Saint-Denis	69,1%	41,8%	4784	13529	1265
Val-de-Marne	76,1%	50,0%	8517	21940	1945
Val d'Oise	76,9%	25,6%	11986	8618	1243
Yvelines	68,4%	35,1%	16415	16543	1750